

Oron



Conseil communal du 9 décembre, à Ecoteaux

Dernière ligne droite avant 2020

Entre un préavis d'investissement pour une liaison d'eau potable, un amendement en faveur des écoliers d'Oron-Palézieux, le budget 2020 et un crédit d'étude à la réalisation d'une gare routière, le dernier Conseil communal de l'année aura réuni quelque 52 conseillers.

Ouverture

Une fois l'appel achevé par une des secrétaires, c'est au tour du président, Jean-Luc Schwaar, d'entrer en action.

Les personnes présentes sont d'abord invitées à se lever afin de procéder à l'assermentation de Nicolas Daepen en remplacement de Julien Giller. Il tient parole avec diligence et fidélité afin de rejoindre les rangs des conseillers communaux.

Philippe Modoux, syndic, prend la parole afin de communiquer plusieurs informations. Notamment en remerciant les personnes impliquées dans le Tour de Romandie. «On pourra organiser une belle fête le 28 avril prochain, le financement pour cette manifestation sportive étant quasi assuré à ce jour», exprime le syndic.

A propos de la fusion avec Essertes, une séance d'information sera mise sur pied le 27 février prochain. On pourra alors observer les résultats des commissions ayant travaillé sur cette fusion. Sans suivre la rencontre entre la commission ad'hoc et les deux municipalités, qui se réuniront le 23 mars. La date pour la votation de cette fusion n'est pas encore fixée, mais le syndic précise qu'elle aura lieu au courant de l'automne 2020.

Crédit pour les eaux

Le premier préavis de cette assemblée concerne l'aménagement d'une liaison pour le réseau d'eau potable. Un crédit d'investissement de Fr. 392'000.- est nécessaire pour réaliser cet aménagement entre l'AVGG (Association pour l'adduction d'eau Veveyse-Glâne-Gruyère) et celui d'Oron à Granges-Veveyse. Ce raccordement permettra de créer un approvisionnement de secours pour tout le secteur de part et d'autre de la frontière cantonale. Situé dans la zone industrielle en Grivaz à Palézieux, ce dernier améliorera grandement la défense incendie de cette dernière. Surtout en vue du développement de la zone industrielle. Avec deux avis contraires et une abstention, ce préavis est accepté à la quasi-unanimité.

Amendement en faveur des écoles

Le président ouvre la discussion autour de ce préavis. C'est la conseillère Monique Ryf qui dépose un amendement afin d'ajouter un montant de Fr. 90'000.- à destination du Groupement scolaire d'Oron-Palézieux. Pour rappel, un arrêté du tribunal fédéral avait décidé que les camps de ski devaient être gratuits, et donc pris en charge par les pouvoirs publics. Monique Ryf mentionne deux possibilités qui s'offrent à la commune. Soit la municipalité décide de compenser ce manque à gagner en augmentant le budget de l'école, soit elle décide de diminuer les sorties scolaires. «Investir pour les enfants, c'est un bon investissement», conclut la conseillère communale.

Selon les désirs de cinq conseillers, cet amendement sera voté à bulletin secret.

Une fois les bulletins dépouillés, le résultat est parlant: 25 voix en faveur de l'amendement et 25 contres, 2 abstentions. Il ne reste donc plus que la voix du président pour départager ce vote. Jean-Luc Schwaar tranchera en faveur de l'amendement. C'est donc Fr. 90'000.- supplémentaires qui sera attribué pour le Groupement scolaire d'Oron-Palézieux.

Budget 2020

Le rapporteur de la commission des finances, Cédric Ottet prend la parole: «Comme par le passé, le budget 2020 est présenté avec grande prudence», débute le conseiller Cédric Ottet. Le préavis concernant l'ensemble du budget 2020, soit un total de Fr. 24'319'200.- est adopté à l'unanimité par le Conseil communal. La conseillère Laurence Bellon interroge la salle sur le montant de la subvention pour le journal Le Courrier. Le syndic apporte des précisions en examinant les chiffres du chapitre communications du budget 2020. «La subvention au journal se discute chaque année et la commune dispose gratuitement d'un certain nombre de pages», précise-t-il.

Crédit d'étude

La municipalité sollicite un crédit d'étude à hauteur de Fr. 108'000.- afin d'analyser les options qui s'offre à elle, et établir un plan financier à la réalisation de la gare routière à Oron-la-Ville. Le 10 février dernier, le Conseil communal adoptait le crédit pour la construction d'un nouveau collège. Il avait alors



été convenu que le montant prévu pour l'aménagement des arrêts de bus et la dépose des élèves fasse l'objet d'un préavis. «Il s'agit bien à uniquement de se prononcer sur le crédit d'étude», rend attentif le conseiller Eric Ramseyer.

Cette gare routière permettrait aux élèves et à la population d'avoir un accès sécurisé et garantirait des places de stationnement aux abords du Centre sportif.

Le président rappelle l'amendement en question avant de procéder aux votes. Avec six abstentions seulement, le crédit d'étude est accepté par le Conseil.

Agenda 21

Le municipal Thierry Menétray conclut ce Conseil communal en présentant l'agenda 21. L'agenda 21 est un carnet de route pour le 21^e siècle. Permettant aux communes de fixer des objectifs de développement durable. Meilleure allocation des ressources, diminution de l'impact environnemental, plus de biodiversité, etc.

L'agenda 21, c'est aussi de l'intérêt pour les constructions, les routes, les réseaux de proximité, favoriser les productions et la consommation, le main-

tien de la culture et du patrimoine. Mais c'est aussi la santé et la cohésion sociale.

Le vice-syndic, Olivier Sonnay, divulgue encore les résultats de la mise à l'enquête concernant l'antenne 5G au chemin de la Maladaire à Oron-la-Ville. 29 oppositions qui totalisent 347 signatures.

Le président, Jean-Luc Schwaar, clôt cette séance en souhaitant à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Thomas Cramatte

Plan de quartier de La Sauge à Palézieux

Le dossier est prêt à la municipalité. Il est envoyé cette semaine au canton. Ce projet de développement urbain, redimensionné après la mise en application de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), pourra accueillir plus de 1000 habitants au sein de la commune. Il s'agit à ce jour d'une enquête préalable auprès des services cantonaux. Nous y reviendrons en détail dans notre prochaine édition.

Lutry

Dernière séance du Conseil communal de l'année



Budget, crédit, règlement, adieux et remerciements

En ouverture de séance, il est procédé à l'assermentation de deux nouveaux conseillers communaux: Garance Labbe pour le PLR et Antoine Blondel chez les Vert'libéraux.

Le PV de la séance du 28 octobre 2019 est adopté avec une petite précision sans intérêt particulier d'un conseiller.

Les communications du bureau se résument à la démission de deux conseillers communaux.

Le conseiller Guy Wolfensberger, des Vert'libéraux, dépose une motion relative à l'efficacité énergétique.

Budget 2020

Le préavis municipal 1264/2019

concerne le budget 2020 de la bourse communale et des services industriels. Le président de la commission des finances, Etienne Blanc, fait part de son rapport, lequel fait ressortir un déficit de 4,4 millions de francs.

Le budget est parcouru point par point et quelques amendements sont acceptés, suite à la baisse d'un point et demi (54% contre 55,5%) voté lors de la dernière séance du Conseil communal du 28 octobre dernier.

A la lecture de ce budget, quelques conseillers posent certaines questions qui amènent le dépôt de quelques amendements de forme, notamment suite à certains mini-préavis.

Au terme de toutes ces discussions, le budget 2020 est accepté à

l'unanimité, faisant ressortir en finalité un déficit de Fr. 5'077'000.-.

Crédits complémentaires

Le préavis municipal 1265/2019 concerne les crédits supplémentaires au budget 2019 de la bourse communale et des services industriels. Ainsi à la lecture du rapport du président de la commission des finances, Etienne Blanc, les crédits supplémentaires d'un montant total de Fr. 637'000.- sont acceptés à l'unanimité, sans aucune discussion.

Le règlement du port

Le préavis municipal 1268/2019 concerne le règlement du port.

Suite à la lecture du rapport de la présidente rapporteuse, Aurélie Wolhauser, de longs et nourris débats ont eu lieu sur ce sujet. Si certains conseillers communaux estimaient que le projet n'était pas abouti, le conseiller municipal Kilian Duggan était d'un tout autre avis. Dans un premier temps, le vote sur l'entrée en matière a été refusé.

Le règlement du port est alors étudié article par article. Plusieurs amendements sont déposés. Certains sont acceptés et d'autres refusés.

A un certain moment, la motion d'ordre, selon l'article 106 du règlement du Conseil communal de Lutry, est demandée mais refusée à 3 voix près. Les débats se poursuivent encore jusqu'au dernier article.

Le préavis est en finalité accepté après de longues négociations.

Plan de quartier Burquenet Sud

Le préavis municipal 1269/2019 concerne l'adoption du Plan de quar-

tier Burquenet Sud et son règlement. Celui-ci est finalement accepté à une très large majorité.

Toutefois, à la lecture du rapport du président rapporteur Denis Aguet, des vœux et amendements sont discutés, notamment sur le fait de construire un certain nombre de logements d'utilité publique (LUP). La proposition d'imposer un minimum de 70% de ces logements sur la parcelle communale est largement rejetée, notamment après les explications fournies par le conseiller municipal Pierre-Alexandre Schlaeppli, relevant qu'il ne pouvait être raisonnable de contraindre aujourd'hui la commune de l'utilisation de futurs bâtiments quand bien même la municipalité est favorable à ces logements d'utilité publique.

En complément, un nouveau membre est élu à la commission des affaires régionales et intercommunales.

Plan de mobilité scolaire

La commune répond au postulat du conseiller André Liechti relatif à un plan de mobilité scolaire (PMS). Il est impossible d'inscrire ce plan au sein d'un masterplan des mobilités, puisque ces deux documents ne traitent pas des mêmes niveaux de planification. Toutefois, à l'issue des travaux de mise en oeuvre de ce masterplan des mobilités, il est d'ores et déjà prévu que le mandataire propose une liste de mesures stratégiques réalisables à l'horizon 2035. La municipalité a déjà fait porter au budget 2020 un montant permettant de réaliser un plan de mobilité scolaire, le cas échéant.

Divers

Le conseiller municipal Kilian Duggan prend la parole pour remercier vivement le commandant Eugène Chollet, présent dans la salle, pour toute sa carrière de policier et notamment les 20 dernières années à la tête de l'APOL. Une nouvelle vie commence pour lui avec cette retraite bien méritée. Il est vivement applaudi par tous les membres du Conseil communal.

Le conseiller communal Guy Wolfensberger, des Vert'libéraux, dépose une motion relative à la thématique énergétique efficiente des bâtiments communaux de Lutry, notamment par l'établissement d'un plan de rénovation, l'adoption de budgets et par une intégration efficiente future. Cette motion est acceptée à une large majorité et renvoyée à la municipalité pour étude et rapport.

En fin de séance, après plus de quatre heures et quinze minutes de débats, le syndic Jacques-André Conne prend la parole pour la dernière fois en sa qualité de syndic afin de remercier toutes les personnes avec lesquelles il a eu l'occasion d'échanger et travailler durant près de 46 années de politique à Lutry. Il laissera sa place de conseiller municipal à Etienne Blanc, du PLR également, brillamment élu le 24 novembre dernier à l'occasion des élections complémentaires et qui prendra ses fonctions dès le début de l'année 2020.

Toute la salle se lève et applaudit très chaleureusement notre syndic.

